

# LETTRE OUVERTE

Courbevoie, le 29 septembre 2021



Coordination CGT THALES

**M. Patrice CAINE**  
**Président Directeur Général Thales**  
THALES  
Tour Carpe Diem  
31 place des Corolles  
92098 PARIS LA DEFENSE

Copie : C. De Villepin, Directeur Général des Ressources Humaines de Thales  
P. Groisy, VP, RH, Relations Sociales & Protection Sociale France  
Intercentres CFDT, CFE-CGC et CFTC

Monsieur le Président,

Le pays connaît une inflation particulièrement élevée depuis plusieurs mois, obligeant le gouvernement à revaloriser le SMIC au 1<sup>er</sup> octobre de 2,2% comme le prévoit la législation du travail. Cette inflation et la revalorisation du SMIC doivent conduire, selon notre organisation syndicale, à une augmentation de l'ensemble des salaires dans Thales.

Pourtant la politique salariale 2021 du Groupe Thales s'est appliquée avec une très grande modération :

- 1,5% maximum et fonction de la situation économique de chaque société ;
- La politique salariale s'est appliquée en juillet... sans effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- Une mesure compensatoire pour les salariés mensuels sous forme d'une prime de 200 € maximum et en fonction de la situation économique de chaque société ;
- La suppression de salaires minimum Thales à +3% par rapport aux minimum des conventions collectives ;
- La prévision pour 2022, d'une politique salariale qui serait à hauteur de 2% maximum.

Cette politique salariale n'est pas en adéquation avec la bonne santé financière du Groupe Thales. Les résultats semestriels de Thales enregistrent un très fort rebond ; la rentabilité opérationnelle du Groupe revient dès à présent à un niveau proche de 2019, le versement des dividendes se situe à hauteur de 40% du résultat.

Sans augmentation générale des salaires, le niveau élevé d'inflation est fortement préjudiciable pour les salariés de l'entreprise en termes de maintien ou de développement du pouvoir d'achat. De plus, il est nécessaire d'augmenter tous les salaires pour éviter un « décrochement » avec le SMIC et assurer une reconnaissance des qualifications ou expérience professionnelle des salariés. Cette situation appelle à une revalorisation conséquente des rémunérations et, dans ce sens, il faut donc faire jouer aux minima un rôle de levier sur les salaires réels.

**Dans ces conditions, nous vous demandons, dans les plus brefs délais, d'ouvrir des négociations salariales dans les entreprises du Groupe Thales.**

Dans cette attente, recevez, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Grégory LEWANDOWSKI  
Représentant de la Coordination CGT THALES

**Coordination CGT THALES**

La Défense – Immeuble MONGE – 22 place des Vosges – 92400 COURBEVOIE